



Cas pratique svp...sur le droit de la famille

Par **nie_old**, le **15/12/2007** à **21:49**

Patrick épouse patricia le 15 aout 2000. Ils ont un premier enfant en 2002 puis un second en 2004 ...un troisième pierre est le fruit de son amour avec son nouvel amant rnSi l'amant ne veut pas reconnaître l'enfant comme étant le sien que peut faire la femme ?rne si le mari croit que cet enfant est le sien, que pourrait il faire? Pourrait elle s'opposer au jeu de la présomption pater is est?rnl la nouvelle réforme vient alors d'entrer en vigueur é cette situation se révéle alors complexe...rnmerci d'avance de m'éclairer sur la situation juridique de l'enfant rnde plus, patricia se demande si patrick é elle se séparé ou divorcé que pourré t-il advenir des enfants avec les règles de l'autorité parentalernpouvez vous m'aider sur l'article qui doit faire l'objet du fondement de mé règle juridique auquel je dois me référer dans le code civil